



2020 03 07 AG AFPS 44 2020

synthèse atelier actions

avec les collectivités locales

## Que pouvons-nous engager avec les collectivités locales ?

**Nous étions une vingtaine à échanger autour de cette question. Plusieurs adhérents et élus municipaux ont apporté leurs expériences. Nous avons ensuite identifié des propositions d'organisation de l'AFPS pour être plus efficaces dans nos actions auprès des collectivités locales.**

Dans plusieurs communes de Loire Atlantique (Rezé, Bouguenais, La Chapelle sur Erdre...) des actions sont engagées depuis une quinzaine d'années. Ces municipalités s'appuient sur des associations. Dans certains cas, les élus ont eu un rôle majeur dès le départ (Rezé...). Pour d'autres- comme à la Chapelle sur Erdre- le groupe local de l'AFPS a porté seul le projet au départ. La municipalité s'est impliquée dans un second temps. Ces situations montrent l'importance des associations de citoyens pour mobiliser les élus.

Sur d'autres communes (Les Sorinières, St Père en Retz , Blain...), des initiatives sont prises par des adhérents de l'AFPS. Ces démarches ne se sont pas encore concrétisées par un engagement des municipalités. Plusieurs éléments expliquent cette situation :

- L'absence de volonté politique.
- Des élus considèrent que cela ne concerne pas la commune
- La peur de devoir s'engager financièrement

Toutefois, les adhérents impliqués ne se découragent pas. Ils considèrent qu'il s'agit d'une politique des petits pas : - Ils proposent aux élus de signer des pétitions, - De retour de Palestine, ils témoignent en séance de Conseil Municipal...

**Ce partage d'expériences nous a permis de dégager des recommandations pour agir auprès des municipalités:**

- Il est important d'associer des élus de la majorité et de l'opposition. Cela permet notamment d'assurer une continuité des actions en cas d'alternance.
- Il faut minimiser la question du financement : l'enjeu n'est pas là. Nous voulons surtout un engagement politique de nouvelles collectivités locales ;
- Les voyages d'élus sont des très bons leviers de sensibilisation. Nous pouvons en prendre l'initiative car cela est complémentaire des missions plus institutionnelles organisées par le Conseil départemental
- Il faut s'appuyer sur l'expérience d'élus déjà engagés pour en convaincre des nouveaux.
- Quand des actions de coopérations sont proposées, elles doivent être ciblées. Un suivi des résultats doit pouvoir être réalisé.

**Les actions à planifier :**

- Profiter du renouvellement des équipes municipales pour aller à la rencontre des nouveaux élus (au niveau communal et intercommunal)
- S'organiser par secteur
- Créer une équipe ressource pour appuyer les équipes localement.